



COMMUNE DE MAGNY-VERNOIS

NOTE DE PRÉSENTATION BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2017

Sommaire :

I. Éléments de contexte

II. La section de fonctionnement

III. La section d'investissement

IV. Les données synthétiques du budget – Récapitulation

I. Éléments de contexte

La commune de Magny-Vernois est le siège social de l'entreprise Vetoquinol, qui fait partie des 10 premiers laboratoires pharmaceutiques vétérinaires mondiaux. Le groupe français d'ingénierie et de production d'équipements automobiles Faurecia, mondialement réputé, y dispose également d'un site de production de sièges automobiles. Selon les chiffres de l'INSEE, Magny-Vernois compte 1 407 habitants au 1^{er} janvier 2017 (2016 : 1375 habitants).

II. La section de fonctionnement

a) Généralités

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (salle des fêtes), aux ventes de bois, aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à divers remboursements.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

Les recettes de fonctionnement des communes ont beaucoup baissé du fait d'aides de l'Etat en constante diminution. La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) est ainsi passée de 102 306 € en 2013 à 57 123 € en 2016.

b) Les principales dépenses et recettes de la section :

| Dépenses | Montant | recettes | Montant |
|---|--------------------|--|--------------------|
| Dépenses courantes | 186 060 € | Excédent brut reporté | 366 354 € |
| Dépenses de personnel | 307 541 € | Recettes des services | 161 884 € |
| Autres dépenses de gestion courante | 199 112 € | Impôts et taxes | 581 015 € |
| Dépenses financières | 3 172 € | Dotations et participations | 80 954 € |
| Dépenses exceptionnelles | 500 € | Autres recettes de gestion courante | 42 000 € |
| Autres dépenses | 600 € | Recettes exceptionnelles | 10 385 € |
| Dépenses imprévues | 0 € | Recettes financières | 2 € |
| Total dépenses réelles | 696 985 € | Autres recettes | 2 658 € |
| Charges (écritures d'ordre entre sections) | 0 € | Total recettes réelles | 1 245 252 € |
| Virement à la section d'investissement | 548 267 € | Produits (écritures d'ordre entre sections) | 0 € |
| Total général | 1 245 252 € | Total général | 1 245 252 € |

c) La fiscalité

Les taux des impôts locaux pour 2017 :

- concernant les ménages
 - ✓ Taxe d'habitation : 4,27 %
 - ✓ Taxe foncière sur le bâti : 10,89 %
 - ✓ Taxe foncière sur le non bâti : 41,58 %
- concernant les entreprises
 - ✓ Le taux de la Cotisation foncière des entreprises (CFE) dépend de la Communauté de Communes du Pays de Lure.

Les taux ont été revus à la baisse pour l'année 2017 afin de prendre en compte le transfert à l'intercommunalité de la contribution au budget du SDIS. Le produit attendu de la fiscalité locale s'élève ainsi à 337 223 €.

d) Les dotations de l'Etat.

Les dotations attendues de l'Etat s'élèveront à 9 654 €.

e) Effectifs de la collectivité.

La commune emploie 9 agents titulaires, dont 5 à temps complet, soit 7,5 équivalents temps plein (ETP) et 1 agent contractuel à temps non complet (20 heures hebdomadaires).

III. La section d'investissement

a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.
- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives à la construction d'un nouveau centre de loisirs, à la réfection du réseau d'éclairage public...).

b) Vue d'ensemble de la section d'investissement

| Dépenses | Montant | Recettes | Montant |
|---|------------------|---|--------------------|
| Solde d'investissement reporté | 0 € | Solde d'investissement reporté | 191 251 € |
| Remboursement d'emprunts | 16 665 € | Virement de la section de fonctionnement | 548 267 € |
| Travaux d'équipements (cf. liste en c) | 756 546 € | FCTVA | 57 001 € |
| Charges (écritures d'ordre entre sections) | 107 925 € | Mise en réserves | 0 € |
| | | Cessions | 3 740 € |
| | | Taxe aménagement | 7 000 € |
| | | subventions | 117 182 € |
| | | Emprunt | 0 € |
| | | Produits (écritures d'ordre entre section) | 107 925 € |
| Total général | 881 136 € | Total général | 1 032 366 € |

c) Les projets de l'année 2017 sont les suivants :

- ✓ Cimetière : reprise des concessions : 60 000 € prévus
- ✓ Travaux de voirie : 30 690 € prévus
- ✓ Aménagement du Quai de la Reigne : 4 000 € prévus
- ✓ Réhabilitation et extension des vestiaires du stade (fin des travaux) : 25 000 € prévus
- ✓ Aménagement de l'impasse Champiez (fin des travaux) : 10 000 € prévus
- ✓ Travaux en forêt : 6 500 € prévus
- ✓ Aménagement de la desserte près du Razou : 103 000 € prévus
- ✓ Installation de la vidéoprotection : 50 000 € prévus
- ✓ Acquisitions foncières : 274 468 € prévus

- ✓ Travaux d'électrification : 112 188 € prévus
- ✓ Achat de matériel : 4 200 € prévus
- ✓ Travaux de bâtiments : 76 500 € prévus

d) Les subventions d'investissements prévues :

- ✓ de l'Etat : 76 339 €
- ✓ de la Région : 0 €
- ✓ du Département : 38 189 €
- ✓ Autres : 2 654 € (SIED 70)

IV. Les données synthétiques du budget – Récapitulation

a) Recettes et dépenses de fonctionnement : 1 245 252 €

Dépenses d'investissement : 881 136 €

Recettes d'investissement : 1 032 366 €

réparties comme suit :

- ✓ dépenses : Crédits reportés 2016 : 242 556 €
 Nouveaux crédits : 638 580 €
 TOTAL : 881 136 €
- ✓ Recettes : crédits reportés 2016 : 88 193 €
 Nouveaux crédits : 944 173 €
 TOTAL : 1 032 366 €

b) Principaux ratios

- ✓ Dépenses réelles de fonctionnement / population : 495,37 €
- ✓ Produit des impositions directes/population : 239,68 €
- ✓ Recettes réelles de fonctionnement / population : 624,66 €
- ✓ Dépenses d'équipement brut / population : 527,04 €
- ✓ Encours de la dette / population : 153,36 €
- ✓ DGF / population : 34,83 €
- ✓ Dépenses de personnel / Dépenses réelles de fonctionnement : 44,12 %
- ✓ Dépenses de fonct. et remb. Dette en capital / recettes réelles de fonctionnement : 81,20 %
- ✓ Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement : 84,37 %
- ✓ Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement : 24,55 %

c) Etat de la dette

La commune dispose encore de deux emprunts non soldés, l'un se terminant au 17 avril 2018, l'autre au 1^{er} avril 2023. Le capital restant dû au 1^{er} janvier 2017 est de 95 273,17 €.

Fait à Magny-Vernois, le jeudi 30 mars 2017
Le Maire,
Guy DECHAMBENOIT

